



T1-2024

RAPPORT DE GESTION – POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2023.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 octobre 2023. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023, avec ceux de l'exercice précédent pour la même période correspondante.

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Devonian », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Groupe Santé Devonian inc. et à sa filiale, sur une base consolidée. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière des états financiers intérimaires consolidés non audités pour les périodes de trois mois, terminées le 31 octobre 2023 et 2022, et des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2023 et le 31 juillet 2022. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 18 décembre. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc. est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit dermocosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgensis^{MC}. Purgensis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les



dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole Magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cleo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2023

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

À la suite des résultats positifs chez la population adulte, la Société a décidé d'effectuer une étude clinique sur la Dermatite Atopique (DA) chez la population pédiatrique.

La Société poursuit la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

Par ailleurs, la Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication y ont été transférés et nécessitaient des informations complémentaires sur la section CMC (fabrication chimique et contrôle) du dossier. Ces informations supplémentaires ont été complétées au cours du mois d'octobre 2023. Par la suite, la production de deux lots de qualification sera nécessaire pour valider le respect des procédés, après quoi le lot destiné à l'étude clinique, pourra être produit.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine™) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.



Des discussions sont en cours avec les principaux leaders d'opinion (KOL) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude. Nous attendons la confirmation d'un médecin qui devrait servir de chercheur principal du programme pédiatrique de la Société.

En fonction du financement disponible, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en 2024. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 7\$ millions, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique. De plus, l'étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine™. La rédaction devrait être complétée en 2024.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023. Après avoir obtenu des résultats positifs quant aux propriétés du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Un rapport complet a été fourni au début de décembre 2022. Les résultats ont démontré que le Thykamine™ peut agir à toutes les phases de la cicatrisation.

D'autres travaux ont été complétés en juillet 2023. En novembre 2023, la Société a déposé une demande de brevet auprès du Traité de coopération (« PCT ») en matière de brevet pour le Thykamine™ dans la cicatrisation des plaies. Le dépôt de cette demande, donnera à la Société la possibilité de demander une protection par brevets, auprès de 157 états contractants auprès du PCT.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{mc}, le premier produit pharmaceutique issu de la plateforme SUPREX^{mc} de Devonian, est un produit hautement innovant pour la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, notamment la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies auto-immunes. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{mc} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que par une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints colite ulcéreuse distale légère à modérée et dans une étude clinique de phase II chez des patients atteints de dermatite atopique légère à modérée. Le Thykamine^{mc} et la plateforme SUPREX^{mc} sont protégées par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (PDC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a



été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuerait auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine™) 0,1%, dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle version finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (Thykamine™) 0,1% dans la prévention des radiodermatites chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Essais de stabilité -Nouvelle méthode

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider la stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre de 2022. Le développement de cette méthode a été confiée à une société spécialisée dans la mise au point de ce type d'essai. Cette méthode permettra des essais de stabilité du produit dans des conditions globales de stockage conformes aux BPF (bonnes pratiques de fabrication) et ICH (*International Conference on Harmonisation*). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Cette méthode devant être basée sur un modèle utilisant des cellules en culture, la Société a sélectionné parmi quatre souches de cellules, deux souches d'origine animales ayant généré des résultats préliminaires des plus prometteurs. Des essais utilisant une souche cellulaire humaine, ce qui serait préférable au niveau réglementaire, sont planifiés pour 2024. La prochaine étape aura pour objectif de vérifier 3 lots de Thykamine^{MC} sur cette dernière souche cellulaire afin de sélectionner le biomarqueur donnant des résultats reproductibles.

La souche cellulaire sera par la suite, soumise à un processus de validation respectant les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Cette nouvelle méthode deviendra la pierre angulaire du contrôle de la qualité du Thykamine^{MC}.



B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Au cours de ce premier trimestre de 2024, la Société a continué ses discussions avec différents distributeurs au Canada et aux États-Unis afin de trouver un partenaire potentiel pour distribuer notre gamme de produits Purgensis^{MC} au Canada et aux États-Unis. Notre objectif étant de trouver le partenaire commercial idéal pour vendre notre gamme de produits Purgensis^{MC} sur des marchés spécialisés tels que les spas médicaux, les cliniques chirurgicales et les cabinets de dermatologues.

Au sujet du traitement anti-âge Purgensis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgensis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgensis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgensis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Le 1^{er} septembre 2023, la Société a complété un financement privé en émettant 2 272 727 unités au prix de 0,22 \$ par unité, pour un produit brut de 500 000 \$, Chaque unité comprend une action à droit de vote subalterne et un bon de souscription d'achat d'action exerçable à un prix de 0,28 \$, pour une période de 24 mois suivant la date de leur émission.

Au cours de ce trimestre terminé le 31 octobre 2023, la Société a continué ses discussions avec différents partenaires financiers potentiels, concernant sa dette à long terme de 3 500 000 \$ venant à l'échéance, en janvier 2024.

D) GOUVERNANCE

Le 4 décembre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait procédé à des changements au sein de son équipe de direction et de son conseil d'administration afin de concentrer son attention sur les impératifs stratégiques, de maximiser la croissance de son chiffre d'affaires à court et à long terme et d'accélérer le programme de développement clinique de la ThykamineTM, chez les patients atteints de la dermatite atopique.

Monsieur Luc Grégoire, jusqu'à maintenant administrateur de la Société, a été nommé président et chef de la direction de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre Montanaro, qui deviendra président d'Altius Healthcare, la filiale commerciale de Devonian, et ce, afin de se concentrer sur la stimulation de la croissance de son chiffre d'affaires.

Monsieur David Baker, actuellement administrateur de la Société, a été nommé président non exécutif de conseil d'administration de la Société, en remplacement de Dr André Boulet, qui se consacrera davantage ses efforts continus dans son rôle de chef de la direction scientifique, responsable de la stratégie de développement de la Société pour son vaste portefeuille de recherche et développement.

Monsieur Ashish Chabria, a démissionné du conseil d'administration pour des raisons personnelles.

5. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Période de trois mois, terminée le	Période de trois mois, terminée le
	31 octobre 2023	31 octobre 2022
	\$	\$
Revenus de distribution	1 272 520	410 353
Charges d'exploitation		
Recherche et développement	367 931	339 070
Coûts des ventes	756 465	263 618
Frais généraux et administratifs	788 874	907 317
Charges financières	80 812	96 804
Perte nette et globale	(721 562)	(1 196 456)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,005)	(0,009)

PERTE NETTE

Pour le premier trimestre terminé le 31 octobre 2023, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 721 562 \$ (0,005\$ par action) comparativement à une perte nette de 1 196 456 \$ (0,009 \$ par action) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse de la perte nette par rapport au premier trimestre l'exercice 2023, est principalement attribuable à une hausse des revenus de distribution, et d'une baisse des frais d'administration.

REVENUS

Au cours de la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023, des revenus nets de distribution de 1 272 520 \$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent de la vente de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour la même période correspondante de l'exercice précédent, les revenus nets distribution totalisaient 410 353 \$, également en provenance de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare.

La hausse marquée des revenus nets est attribuable à l'augmentation des ventes de Pantoprazole, qui a regagné des parts de marché au cours du dernier trimestre de l'exercice 2023, et à l'augmentation de la distribution via les pharmacies indépendantes et certains grands groupements d'achat. La direction d'Altius explore continuellement de nouvelles opportunités commerciales potentielles pour élargir son portefeuille et générer de nouveaux revenus. En octobre 2022, Altius a signé un accord de distribution avec un partenaire commercial de marque pour lancer la version générique autorisée d'un médicament majeur au Canada à la fin de l'exclusivité commerciale du médicament, qui est actuellement en attente de délibération du tribunal.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de trimestre terminé le 31 octobre 2023, les frais de recherche et développement se sont élevés à 367 931 \$, comparativement à 339 070 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Parmi ces frais, 127 965 \$ sont principalement attribuables aux activités reliées à la préparation de l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux activités d'extraction et à l'achat de matériel. Des frais de 64 155 \$ sont reliées à la mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse pour valider l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, l'étude des mécanismes d'action du Thykamine^{MC} et d'autres applications du Thykamine^{MC}. Ces charges de Recherche et Développement comportent également des frais de maintien des brevets pour un total de 30 827 \$, une masse salariale des employés affectés à ce secteur pour une somme de 71 597 \$ de même que 73 387 \$ qui sont attribuables à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 756 465 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2024, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 32 435 \$. Pour le même trimestre correspondant de l'exercice précédent, ces coûts qui totalisaient 263 618 \$ étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius mais avec une charge d'amortissement de 37 809 \$. La hausse des ventes pour ce trimestre clos le 31 octobre 2023 explique principalement la hausse du coût des ventes par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 31 octobre 2023	Période de trois mois terminée le 31 octobre 2022
	\$	\$
Salaires et charges sociales	217 051	180 492
Rémunération à base d'actions	-	216 050
Honoraires professionnels	241 876	176 916
Impôts fonciers	31 063	29 144
Autres	298 884	304 715
	788 874	907 317

Pour la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2023, les frais généraux d'administration se sont élevés à 788 874 \$ comparativement à 907 317 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la charge de rémunération à base d'actions qui avait été enregistrée pour le premier trimestre de 2023, compensé partiellement par une légère hausse des charges salariales, accompagnée d'une augmentation des honoraires professionnels.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport au même trimestre de 2023 est principalement attribuable à l'embauche de Monsieur Pierre Montanaro à la fin du mois d'août 2022, à titre de Président et Chef de la Direction.

Aucune charge de rémunération à base d'actions n'a été comptabilisée pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 alors que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une charge de 216 050 \$ avait été enregistrée à la suite de l'octroi d'options d'achat d'actions à un consultant, à des administrateurs de la Société ainsi qu'à des employés de la Société.

Les honoraires professionnels qui totalisent 241 876 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2024 sont principalement reliés aux honoraires en lien avec le dépôt du prospectus provisoire de la Société et aux frais légaux relativement aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société. Des honoraires de 176 916 \$ avaient été engagés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les autres frais qui totalisent 298 885 \$ sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de consultation, de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Ces autres frais sont similaires à ceux enregistrés pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers nets se sont élevés à 80 812 \$ pour ce premier trimestre du présent exercice, soit des charges similaires à celles de la période correspondante de l'exercice 2023. Parmi ces frais financiers nets de 2023, 116 449 \$ sont attribuables aux



intérêts payés sur la dette à long terme et pour laquelle la hausse des taux d'intérêts survenue au cours de 2023 a été compensée par les revenus d'intérêts générés par les certificats de placement garantis pour une somme de 39 193 \$.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Pour le trimestre terminé le

	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	1 272 520	1 076 169	406 100	452 767	410 353	612 122	729 139	523 504	440 423
(Perte nette)	(721 562)	(863 307)	(1 486 066)	(1 053 778)	(1 196 456)	(781 177)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)
(Perte) de base par action	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)
(Perte) diluée par action	(0,005)	(0,01)	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 octobre 2023, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 4 944 326 \$ comparativement à 5 062 936 \$ au 31 juillet 2023. Pour le premier trimestre terminé le 31 octobre 2023, la baisse nette des espèces est principalement attribuable aux frais engagés totalisant 608 050 \$ pour financer les activités d'exploitation qui ont été que partiellement compensés par les activités de financement ayant généré une somme nette de 489 440 \$. Considérant les discussions en cours liées à la dette à long terme ainsi que les revenus qui pourraient être générés par la distribution d'un nouveau produit par Altius, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de combler ses besoins de trésorerie pour l'exercice 2024.

L'actif total au 31 octobre 2023 s'élève 18 988 829 \$ comparativement à 19 177 478 \$ au 31 juillet 2023. La baisse est majoritairement due à une légère baisse des liquidités et la diminution des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement pour la période.

Le passif total au 31 octobre 2023 s'élève 4 968 343 \$ comparativement à 4 930 026 \$ au 31 juillet 2023, soit une légère hausse reliée aux dettes d'exploitation.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour le trimestre terminé le 31 octobre 2023, sont attribuables principalement au produit net de 495 875 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais d'un placement privé en septembre 2023.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.



8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 18 décembre 2023, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 146 730 532 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 14 490 610 dont 13 790 610 sont exerçables. La Société comptait également 12 530 135 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ par action, à 0,95 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours du premier trimestre de l'exercice ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours de la période de trois mois, close le 31 octobre 2023, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 octobre 2023, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 8 750 \$ de la perte nette de la Société pour la période de trois mois, close le 31 octobre 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 octobre 2023, la Société avait des dettes courantes de 4 901 416 \$ dont 3 580 000 \$ sont liées aux dettes à long terme venant à l'échéance en janvier 2024. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société investit sa trésorerie disponible dans des titres hautement liquides à revenu fixe. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.



Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

La Société s'appuie fortement sur un certain nombre de dirigeants et de scientifiques clés.

La Société est fortement dépendante de ses dirigeants. Ainsi, la perte de membres clés du personnel de la Société pourrait nuire à la Société. Bien que la Société conclue des contrats de travail avec tous les membres de son personnel, ces contrats de travail ne garantissent pas leur rétention. La Société dépend également de ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, qui ont tous des engagements extérieurs susceptibles de limiter leur disponibilité auprès de la Société. En outre, la Société estime que son succès futur dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir du personnel scientifique, de gestion, médical, de fabrication, clinique et réglementaire, hautement qualifié, à mesure que la Société étend ses activités et recherche les approbations réglementaires pour ses activités d'essais cliniques. La Société conclut des accords avec ses collaborateurs et conseillers scientifiques et cliniques, ses principaux leaders d'opinion et ses partenaires universitaires dans le cours normal de ses activités. La Société conclut également des accords avec des médecins et des institutions qui recruteront en son nom des patients pour les essais cliniques de la Société dans le cours normal de ses activités. En cas de départ du personnel académique et scientifique clé, y compris des employés ou des partenaires collaboratifs qui travaillent au développement des activités de recherche de la Société, les programmes de développement actuels et futurs de la Société pourraient être retardés ou affectés négativement. Nonobstant ces accords, la Société est confrontée à une concurrence importante pour ce type de personnel de la part d'autres sociétés, d'institutions de recherche et universitaires, d'entités gouvernementales et d'autres organisations. La Société ne peut pas prédire son succès en matière d'embauche ou de rétention du personnel dont elle a besoin pour poursuivre sa croissance. De plus, en raison de ressources financières limitées, la Société pourrait ne pas être en mesure d'étendre ses opérations avec succès en raison des difficultés liées au recrutement et à la formation de nouveau personnel qualifié. L'augmentation du personnel peut entraîner un détournement important du temps et des ressources de la direction.

Le succès de la Société dépend également de sa capacité à recruter, retenir et motiver du personnel scientifique, clinique, de fabrication et de commercialisation qualifié. La Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer et de retenir ce personnel à des conditions acceptables étant donné la concurrence entre de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques pour un personnel similaire. La Société est également confrontée à une concurrence pour l'embauche de personnel scientifique et clinique provenant d'universités et d'instituts de recherche.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de

l' « *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions est volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de nos actifs, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 4 décembre 2023, Devonian a mis en œuvre plusieurs changements au sein de la direction et du conseil d'administration afin de concentrer l'attention sur la croissance des revenus à court et à long terme et d'accélérer le programme de développement clinique du programme Thykamine dans la dermatite atopique. David Baker, actuel administrateur de la Société, a été nommé président du conseil d'administration. Luc Grégoire, actuel administrateur de la Société, a été nommé président et chef de la direction de la Société en remplacement de Pierre Montanaro qui a évolué vers un nouveau rôle de président d'Altius Health, la filiale en propriété exclusive de la Société. Ces changements ont été annoncés dans un communiqué du 4 décembre 2023. À la même date, la Société a annoncé avoir octroyé un total de 3 765 610 options d'achat d'actions à des membres de la direction et à un administrateur.

11. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

12. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers consolidés ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si le Groupe n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques, de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser les produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Le solde de la dette à long terme de la Société arrive à échéance en janvier 2024 et la Société devra utiliser ses liquidités pour rembourser cette dette ou trouver un autre partenaire financier. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui



permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation.